



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection des populations
Service prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société de production grainière (SPG) pour la régularisation d'un entrepôt de stockage et conditionnement, situé «481 rue du petit Mas – Parc d'activités Avignon Courtine » à AVIGNON (84091), au titre de la rubrique 1510-2 de la nomenclature des installations classées.

Rubrique 1510-2 : Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant : 2. supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 3000 000 m³.

Pour information, les activités relevant des rubriques 1530-3 (papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues) et 2260-2-b (substances végétales et produits organiques) de la nomenclature sont soumises au régime de la déclaration. Celles relevant des rubriques 1185-2-a (gaz à effet de serre fluorés...), 1532-3 (bois ou matériaux combustibles analogues) et 2925 (accumulateurs) ne sont pas classées.

Le site se situe sur les parcelles Section CS – parcelle 1128 sur le territoire de la commune d'Avignon.

La consultation d'une durée de 26 jours sera ouverte en mairie d'Avignon, **du lundi 24 février 2020 au vendredi 20 mars 2020 inclus.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé en mairie d'Avignon, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Lieu de consultation : Mairie d'AVIGNON - Bureau des affaires générales
(rez- de- chaussée de l'hôtel de ville)
place de l'horloge
84000 AVIGNON

Jours et Horaires de consultation : le lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h à 16 h30
le jeudi de 8 h30 à 18 h

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie d'Avignon. Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'Etat en Vaucluse
DDPP-SPRT
« consultation du public – Société Production Grainière (SPG) »
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr, en précisant en objet « *consultation du public – Société Production Grainière (SPG)* ».

À l'issue de la consultation du public, et de la réception de l'avis du conseil municipal d'Avignon, le Préfet de Vaucluse pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,
- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).
-

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairie d'Avignon, sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

« Pour le Préfet
le directeur départemental
de la protection des populations
signé : Yves Zellmeyer »